

Le Président,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF);

arrête,

- Article 1** Sous l'autorité du Président, monsieur ATTAL Frédéric est nommé dans les fonctions de chargé de mission pour la mise en place d'une Ecole Nationale Supérieure –ENS. Une lettre de mission viendra préciser les objectifs et les réalisations attendus.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le site internet et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2024. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président.
- Article 4** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 18 mars 2026

Abdelhakim Artiba
Président

